

## SEANCE DU 17 JANVIER 2018

**Date de convocation :** 6 janvier 2018

**Date d'affichage :** 23 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit le dix sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Étienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaïne, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

**Absente excusée :** Mme Stéphanie Olivier.

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte Langlois.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 14 décembre 2017.

### **MARCHE DE TRAVAUX 2017**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, des informations relatives aux marchés publics de l'année 2017.

L'article 133 du Code des Marchés Publics est rédigé comme suit :

#### **Article 133**

« Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'Economie. »

Pour les marchés conclus en 2017 :

C'est l'Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 qui s'applique.

*Article 1 de l'Arrêté du 21 juillet 2011 :*

Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publique, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- ▶ 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- ▶ 2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;
- ▶ 3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

La liste mentionnée à l'article 1er comporte, pour chaque marché, les mentions suivantes :

1° L'objet et la date du marché ;

2° Le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France, ou le pays de son principal établissement s'il n'est pas établi en France.

L'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices est abrogé.

**MARCHES DE TRAVAUX 2017**  
**MARCHES DE 4 000 A 90 000 EUROS HT**

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRES	DESSCRIPTIF + MONTANT
Travaux réfection voirie	18/04/2017	EUROVIA	50190 PERIERS	Les Granges, Le Fief et La Chaslerie et La Chevalerie 32 465,32 € HT
Mur du Cimetière	24/09/2016	HELAINÉ Grégory	50200 COURCY	Mur du Cimetière Le Bourg 7 581,72 € HT
Fenêtres logements des Écoles	09/02/2017	LEBOUTEILLER Pierre	50200 COUTANCES	Fenêtres logements des Écoles Le Bourg 10 078,88 € HT
Bardage pignon Maison du Bourg	25/04/2016	LEPLEY Richard	50200 LA VENDELEEE	Bardage pignon Maison du Bourg 5 095,00 € HT

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats provisoires du Compte Administratif 2017.

En ce qui concerne le Budget Général, celui-ci laisse apparaître un excédent d'exercice de 40 000 € en fonctionnement.

### VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions diverses suivantes, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2018 :

- l'œuvre des Pupilles de l'École Publique	10 €
- l'Association Autonome des Aveugles de la Manche	10 €
- l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	10 €
- l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	10 €
- la Prévention Routière Départementale	15 €
- l'APEI Centre-Manche	20 €
- l'Association des Visiteurs de Malades dans les Hôpitaux	25 €
- Fondation ARSEP	23 €
- les J.A. (Jeunes Agriculteurs)	30 €
- la Chambre des Métiers de la Manche (CFA/IFORM)	30 €
- la Croix Rouge Française	30 €
- l'Association Française contre les Myopathies	30 €
- le Secours Catholique	30 €
- l'Association des Donneurs de Sang	40 €
- le Comité Départementale de Défense contre le Cancer	152 €
- l'Association France Alzheimer Coutances	23 €
- les Maisons de l'Arc En Ciel Saint Sever Calvados	23 €
- l' Association REVES	20 €
- la Batterie Fanfare de Coutances	20 €

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions aux associations locales suivantes, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2018 :

- le Comité des Fêtes (5 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote : MM. Samuel ADDES, Étienne BONNEL, Nadine HELAINE, Francis LEBEURY et Anita MANSON)	160 €
- l'Association des Anciens Combattants (1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Hubert ALEXANDRE )	160 €
- le Club de l'Amitié	160 €
- la Société De Chasse (à la majorité des membres présents)	230 €
- Pour La Bonne Cause	160 €

Les demandes de subvention présentées par l'Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques de la Manche, les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire et l'Association des Paralysés de France font l'objet d'un refus à l'unanimité des membres présents.

## **TARIFS SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'état financier de la Salle des Fêtes pour l'année 2017. Celui-ci présente un déficit de 2 162,40 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de reconduire pour l'année 2019 les tarifs de location de la Salle des Fêtes ; à savoir :

- 270.00 € pour les habitants Hors Commune,
- 180.00 € pour les associations Hors Commune,
- 180.00 € pour les habitants de la Commune,
- 90.00 € pour les associations de la Commune (pour les trois premières locations) et 180,00 € à partir de la quatrième location.

De plus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de reconduire pour l'année 2019 le tarif de location de la Salle de Convivialité ; à savoir : 50.00 €.

## **BILAN FINANCIER DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan financier de la Cantine pour l'année civile 2017. Celui-ci fait ressortir un déficit de 7 390,07 €.

## **BILAN DES IMPAYES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état des impayés arrêté au 31 décembre 2017. Celui-ci fait ressortir un déficit de 3 325,16 €. Il précise d'autre part que toutes les mesures ont été mises en place pour le recouvrement des factures.

## **CONVENTION POUR LA PRESTATION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DE DROIT DES SOLS**

La dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Coutances au 31 décembre 2017 nécessite une nouvelle organisation pour garantir la continuité du service "urbanisme-ADS" mis en œuvre par le syndicat. L'ensemble du personnel du syndicat et notamment le service précité devient communautaire à compter du 1er janvier 2018. Il convient donc de régulariser les nouvelles conventions entre Coutances Mer et Bocage et les communes qui la sollicitent pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre Coutances Mer et Bocage et la Commune concernant la prestation de service ADS pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme au profit de la Commune
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention entre Coutances Mer et Bocage et la Commune concernant la prestation de service ADS pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme au profit de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **CHEMINS**

Suite aux résultats du Compte Administratif 2017, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter la réfection du chemin La Rouerie dans la liste des travaux à réaliser au cours de cette année.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition. Monsieur David COLLETTE, Adjoint aux chemins, propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les travaux de dérasement et de débarnage.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **CHEMINS LANCEMENT APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la procédure d'appel d'offres en ce qui concerne les chemins qui seront réalisés en 2018 :

- 24 janvier 2018 avis de publicité avec un retour le 7 février 2018,
- 10 février 2018 marché à procédure adaptée, devis et lettre de consultation avec un retour le 14 mars 2018.

Travaux à faire avant le 31 juillet 2018.

### **MAITRISE D'OEUVRE EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF LE BOURG**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le marché public de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif dans le Bourg de la Commune.

Le montant provisoire de rémunération du maître d'œuvre s'élève à 4 716 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ce marché public de maîtrise d'œuvre.

### **ASSAINISSEMENT VILLAGE DE L'AUBRIERE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les travaux de raccordement à l'assainissement collectif de la propriété de Madame LAVALLEY située Le Vert Bouillon n'ont pas encore été réalisés.

Dans la mise en demeure adressée, il lui a été donné un délai de 2 mois pour effectuer les travaux de raccordement et les contrôles de conformité ci-afférent à savoir jusqu'au 3 janvier 2018.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demandent à Monsieur le Maire d'appliquer l'article 8 du règlement d'assainissement et d'appliquer une majoration de 100 %.

De ce fait, le montant de la taxe de raccordement est portée à 3 000 €.

### **REPAS DES ANCIENS**

Le repas des anciens est fixé au dimanche 25 mars 2018, les membres du Conseil Municipal demandent à Madame Anita MANSON de contacter Monsieur QUENAULT, traiteur afin de lui faire établir des devis de menus.

### **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA CMB**

Monsieur le Maire fait un compte rendu aux membres du Conseil Municipal des différentes réunions qui se sont déroulées au niveau de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Il leur précise d'une part que le bureau de la Communauté s'est prononcé pour un maintien de la semaine de 4 jours pour l'année scolaire 2018/2019 ; que le coût total des travaux suite à l'audit du patrimoine bâti est chiffré à 21 586 876 € HT et que cette estimation ne tient pas compte du risque amiante.

Il leur fait part du projet Unither, Regnault, SAMP qui consiste à aménager, à l'emplacement de l'ancien bâtiment SAMP industrie, un bâtiment pour l'entreprise Regnault et un parking pour l'entreprise Unither. Le coût de l'opération est estimé à 1 483 000 € HT.

Les travaux de démolition devraient commencer en janvier sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFN.

Enfin, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'extension de la zone d'activités conchylicoles de Gouville Sur Mer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable à la réfection de la toiture de l'Église sous réserve que les crochets soient teintés noirs et que le mortier des solins soit réalisé à la chaux hydraulique naturelle exclusivement et aux sables locaux.

De ce fait, un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise EURL LM COUVERTURE.

Ce nouveau devis s'élève à 15 593,45 € TTC soit une plus-value de 580,66 € TTC.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte ce nouveau devis.

Monsieur Étienne BONNEL précise aux membres du Conseil Municipal que le site internet de la Commune a fait l'objet d'une refonte ; le but étant de le rendre plus agréable et plus actif.

Monsieur Hubert ALEXANDRE précise aux membres du Conseil Municipal que les infirmières, suite à des demandes de l'Agence Régionale de Santé, souhaitent avoir à disposition les toilettes de la Salle de Réunion.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, donnent leur accord sous réserve qu'elles procèdent à l'entretien des locaux.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 8 mars.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h.